



Ville d'Asnières-sur-Seine

Le Maire d'Asnières-sur-Seine

Asnières-sur-Seine, le 22 mai 2014

AVIS DU CONSEIL D'ECOLE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Information à l'attention des parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Conformément à mes engagements, le Conseil municipal a voté, le 28 avril dernier, une délibération qui maintient à l'identique les horaires des écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée 2014, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Cette décision est exécutoire de plein droit, sa légalité n'a pas été contestée.

Au cours de ces dernières semaines, nous avons expliqué au Directeur Académique, à l'Inspectrice de l'Education Nationale, aux représentants des enseignants ainsi qu'à vos représentants élus, les motifs de cette décision.

- Aucune étude scientifique sérieuse n'établi que cette réforme améliorerait la réussite éducative des enfants.
- Cette réforme désorganise la vie quotidienne des familles, des enseignants, des personnels territoriaux et des associations.
- L'organisation des activités périscolaires nécessiterait l'embauche de 60 intervenants. Or, l'appel à candidature lancé par la précédente municipalité a recueilli à peine 20% de réponses, ce qui pose les problèmes de l'encadrement des enfants et de la qualité des activités prévues.
- Les locaux sont souvent inadaptés ou insuffisants.
- La réforme reposerait, à terme, exclusivement sur le budget communal. Sa mise en place coûterait entre 2 et 3,5 millions d'euros par an aux Asniérois. **A titre d'exemple, cela représenterait une hausse de 5% à 8% de la taxe d'habitation.**

.../...

L'Education Nationale a décidé de consulter les conseils d'écoles : la communauté éducative sera invitée à donner définitivement son avis sur cette réforme, entre le 26 mai et le 3 juin prochains. **A cette occasion, il est indispensable que toutes les propositions puissent être soumises au vote, y compris celle de la mairie.**

Les élus du conseil municipal qui siègent au sein de votre conseil d'école y rappelleront notre position, **à savoir le maintien à l'identique de l'organisation actuelle.**

Les représentants de parents d'élèves élus seront bien évidemment consultés et pourront exprimer leur choix. **D'ici là, nous vous invitons à vous manifester auprès d'eux afin de leur faire part de votre avis.**

A toutes fins utiles, vous pouvez nous transmettre **votre avis sur l'adresse mail suivante : rythmesscolaires@mairieasnieres.fr**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sincères salutations.

Bien à vous .


Manuel AESCHLIMANN